QUE NATIONALE D'ALGERIE DIRECTIAN GENERALE Circulaire à l'Ensemble des Sièges et Organismes de la Banque

1- 30 JUIN 1986 Numéro d'Ordre 1.301

---Répertorier---

CATSSE

I - Opérations de Guichet III- Travaux Administratifs

Objet / : Création du compte sur livret.

I - GENERALITES

./.

- 1 Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, il est décidé la création d'un compte sur livret sur lequel seront inscrites, chronologiquement, toutes les opérations (Débit et Crédit) ordonnées par le titulaire.
- 2 Le carnet qui sera détenu par son titulaire lui permettra de retirer tout ou partie du solde disponible auprès d'un guichet quelconque de la Banque Nationale d'Algérie.
- 3 Le compte sur livret peut ne pas être productif d'intérêts si le titulaire le demande expressement. La griffe "sans intérêts" doit alors être apposée sur tous les documents d'ouverture.

II - OUVERTURE DE COMPTES SUR

- 4 A l'occasion de l'ouverture du compte sur livret, l'agence devra s'assurer de la situation professionnelle du demandeur. Les con-ditions requises pour l'ouverture de comptes chèques doivent être respectées peur des comptes sur livret.
- 5 Les comptes sur livret sont ouverts dans la série n°s 200.250.001 à 200,269.999 sous-catégorie n° 10. Sauf dérogation, ils sont a co. 203,737 sous-categories arrêtés aux mêmes conditions que les comptes de chèques ordinaires tarif 81. Ils donnent lieu à la signature de la formule d'ouverture de compte dont ci-joint spécimen, d'un carton de signature model CA et à la confection d'un avis d'ouverture de compte mod. ST 206.
- 6 Le client devra signer concomitamment le CA 10 et le carnet qui lui est destiné.

- 7 Le Directeur d'Agence ou son représentant devra quant à lui signer le livret à l'emplacement réservé à cet effet.
- 8 La délivrance du livret à son titulaire doit avoir lieu au plus tard dans la quinzaine qui suit la date d'ouverture du compte.

111 - LES OPERATIONS SUR COMPTES SUR

- 9 Sur cette catégorie de comptes, il ne peut être effectué que les sur cette categorie de comptes, il ne peut elle ellectue que a opérations de versement ou de retrait d'espéces. Elles peuvent avoir lieu auprès du guichet domiciliataire ou de tout autre guichet de la Banque Nationale d'Algérie. En cas de nécessité, il peut être enregietré des opérations d'une autre nature (virements debit, mise à disposition...) sous réserve de la présentation du carnet au guichet domiciliataire pour sa mise à jour.
- 10 Les opérations de versement donnent lieu à :
 - 1 tetablissement d'une fiche de versement CA 30 par le tlient
- la mise à jour du livret du client.
- 11 Cette dernière formalité est réalisée par le préposé au guichet. Elle est contrôlée par le chef de caisse ou un gradé de l'agence investi de la supervision des opérations de caisse.
- 2 Chaque opération loit faire l'objet d'un double visa guichetier et chef de caisse et de l'apposition de la griffe de l'agence.
- 13 Les opérations de retrait peuvent être faites au guichet domici-Liataire ou auprès de tout autre guichet de la B.N.A dans la limite du solde disponible. Toutefois, le compte ne peut être soldé
 - Les opérations sont effectuées à l'aide d'un chèque guichet et dont la signature sera rapprochée du spécimen déjà apposé sur le
- 1.6 Le client devra également présenter une pièce d'identité dont les caractéristiques seront portées au verso du chèque.
- 3 Le guichetier prendra soin de vérifier discrètement la concordance de la photographie figurant sur le document avec le facies
 - En cas de doute, il y a lieu d'en aviser le chef de caisse. -.
- S L'enregistrement des opérations doit faire l'objet d'un soin particulier de la part des guichetiers. Les ratures et surcharges doivent être évitées et le cas échéant approuvées sous double

-/.

17 - Quand le retrait a lieu auprès d'une agence autre que celle qui tient le compte, il n'est pas permis au titulaire de solder son compte. Un solde suffisant pour prendre en charge les frais de gestion de compte doit être laissé.

- DISPOSITIONS DIVERSES.

- 18 La gestion des livrets vierges se fera dans les mêmes conditions que les autres formules numérotées de la banque.
- 19 Un fichier particulier des oppositions des comptes sur livret sera tenu par le siège. En cas de tentatives d'utilisation frauduleuses les agences devront respecter les dispositions en vicueur.

La présente circulaire prend effet dès sa parution.

A BENMALEK

البنسك الوطني الجزائسسرى

طلبانتع حساب على دفتر

Demande d'ouverture de compte sur livret

••••••	
Compte nº	حساب رقم
Je soussigné (nom et prénom - la femme mariée indique le nom et le prénom du mari muivi de ses noms et prénoms de jeune fille)	اني العوقع اسفله (اللقب والاسم ءالعرأة المنزوجة تذكر لقب واسم زوجها شعمين بلفيها واسمها قبل الزواج)
••••••	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
•••••	
Agissant (en mon nom personnel) désirant ouvrir un compte sur livret)	التصرف (باسمي الشخصى) يرفب فى فتسسم حساب على دفتسر
Date ét lieu de naissance(1)	تاريخ ومكان الولادة (1)٠٠٠٠٠٠٠٠٠

Nationalité (1)	الجنسيسة (1)
Profession (1)	البينة (1) ٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠
Adresse fiscale	العنوان الجبائي ٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠
•••••	
Autres adresse (courrier)	عناوین اخری (البریــد) ۰۰۰۰۰۰۰۰۰۰
***************************************	•••••
N° de téléphone	رقم الهاتف ٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠
Pièce d'identité présentée (nature, numéro, date, lieu, autorité l'ayant délivrée)	بطاقة التعريف المقدمة (توعها رقمها وتاريخها و مكان تسليمها والسلطة التي سلمتها) • • • • •
***************************************	•••••

***************************************	•••••

prie la BANQUE NATIONALE D'ALGERIE de bien vouloir ouvrir un compte livret sur ses livres	ارجو من البنك الوطني الجزائري أن ينتح حسابا على دفتر في سجلاته (باسعي الشخصي)
Avec intérêt	
Sans intérêt	بدور فيائدة ٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠٠
***************************************	************
Je déclare que je jouis de tous mes droits (1) et que (les femmes préciserent : je suis célibataire, ou mariés, ou divorcée, cu veuve)	واهلن انني اتمتع بكامل حقوقي (1) وتبين المرأة حالتها : هازية ، متزجة ، طلقة ، او ارطة) .
***************************************	***************************************
***************************************	اتعبد باستعمال شخصيا عدا الدفتر وواخبر
Je m'engage expressement à être seul à uti- liser le présent livret, et à en signaler la perte ou le vol à la BANQUE MATIONALE D'ALCERTE	اتعبد باستعمال سختي المعراري في حالة فيا عند فورا البنك الوطني المعزائري في حالة فيا عند أو سنرتسه *
D'ALGERIE.	
A	ني
Ise	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

.